

RAPPORT SYNTHÉTIQUE DES DÉCHETS 2021



La Communauté de communes du Pays Loudunais exerce la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce service est composé de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets d'activités économiques assimilés, en porte à porte ;
- la collecte des emballages ménagers recyclables, en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- la gestion des 5 déchèteries du territoire.

LES INDICATEURS TECHNIQUES EN 2021



9 843 TONNES

de déchets (gravats compris)

ont été apportées en déchèterie
soit une forte hausse par rapport à 2020.



4 643 TONNES

**d'Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)**

ont été collectées, soit une
constance par rapport à 2020.

2 958 TONNES

de déchets recyclables dont



1 147 TONNES

d'emballages recyclables

en augmentation de 25 % depuis l'extension des consignes de tri.



1 239 TONNES

de verres

les tonnages stagnent ces dernières années.



572 TONNES

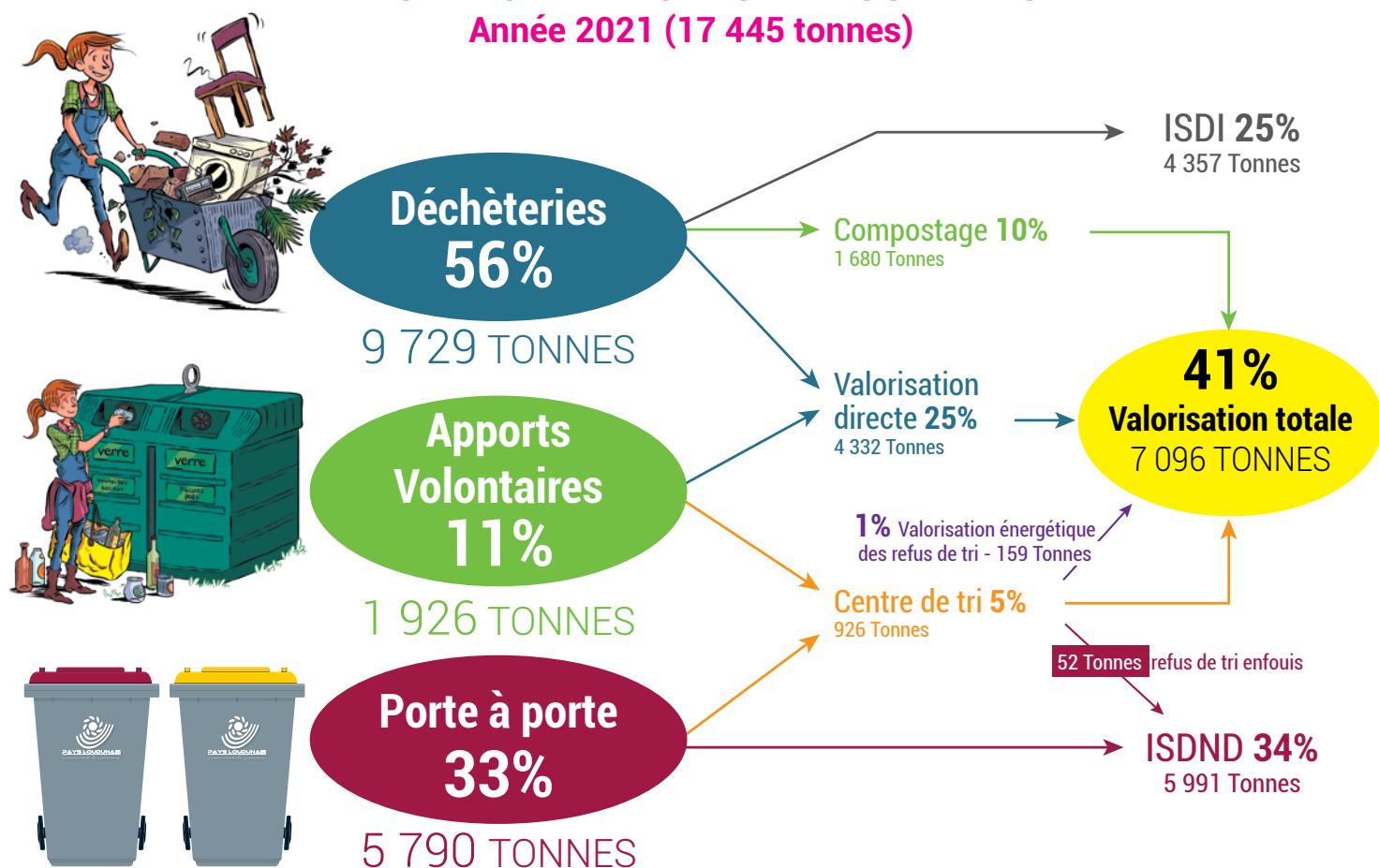
de papiers

une forte hausse par rapport à 2020 qui s'explique principalement
par la reprise de la collecte des papiers assimilés avec les
établissements scolaires.

SYNOPTIQUE DES DÉCHETS TRAITÉS EN 2021

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2021 (17 445 tonnes)



*ISDI : Installations de stockage de déchets Inertes / *ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux.

Évolution de la production de déchets depuis 6 ans

Flux (en tonnes)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures Ménagères	5 155	5 130	4 700	4 695	4 550	4 643
Emballages recyclables	841	862	995	1 065	1 075	1 147
Verre	1 065	1 059	1 110	1 127	1 158	1 239
Papiers	422	421	465	552	461	573
Déchèterie	9 958	9 608	8 877	8 862	8 630	9 843
Total	17 441	17 080	16 146	16 301	15 874	17 445

Pour rappel, l'un des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte est d'être sous la barre des 14 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2020.

Comparaison de production des déchets de la C.C.P.L. avec le reste du territoire :

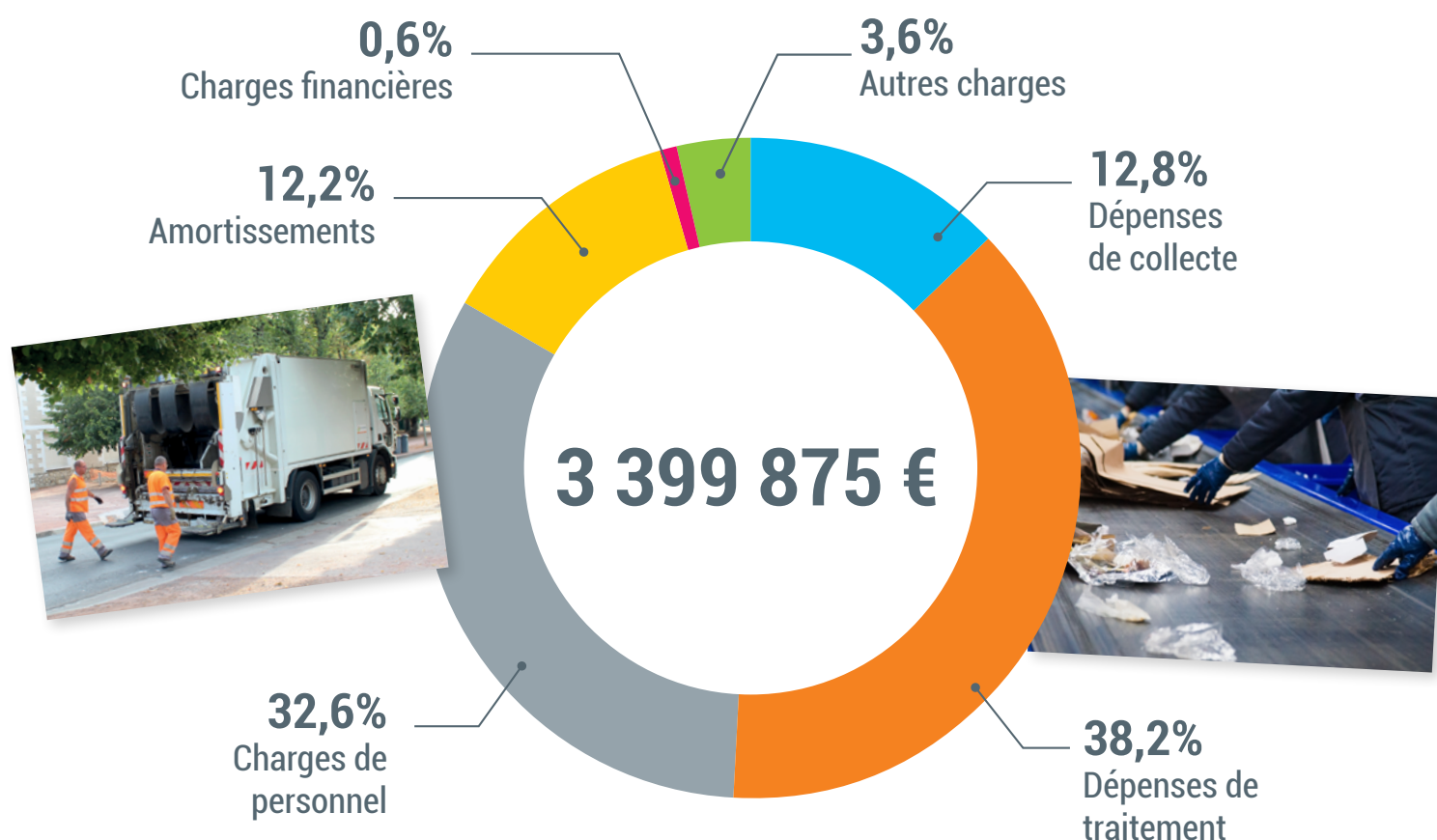
En kg/hab./an	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables	Apports en déchèterie	Total
C.C.P.L. (2021)	184	117	217	518
Département (2021)	201	89	303	593
Region (2019)	243	96	332	671

LES INDICATEURS FINANCIERS

LES DÉPENSES

Elles s'élèvent à 3 399 875 € et regroupent les charges de personnel ainsi que les coûts de collecte et de traitement. Elles sont réparties comme suit :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2021



Les actions menées en 2018 (optimisation de la collecte, extension des consignes de tri, contrôle d'accès en déchèterie, collecte des papiers assimilés...) ont permis au Pôle Déchets de mieux maîtriser ses coûts et de baisser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), pour les communes de moins de 2 000 habitants. C'est un souhait unanime des élus lors du vote en conseil communautaire du 22 mars 2017 (délibération n°2017-3-40).

Coût du service pour les différents flux

Le coût du service correspond au coût complet du flux, déduit des aides perçues et additionné des charges de T.V.A.

En € TTC par tonne	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Ménagers Recyclables*	Gestion des déchèteries	Total
Coût du service	250,51 € TTC	31,41 € TTC	95,54 € TTC	377,46 € TTC

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC-2022-07-143-DE
Date de transmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

*Les déchets ménagers recyclables correspondent à l'ensemble des emballages recyclables, du verre et des papiers.

Évolution des coûts pour les 7 dernières années

Coût en € TTC par tonne	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures Ménagères Résiduelles	255,59 €	254,52 €	221,39 €	236,63 €	247,05 €	288,62 €	250,51 €
Déchets Ménagers Recyclables	102,68 €	114,52 €	100,41 €	142,23 €	130,63 €	164,95 €	31,41 €*
Déchèteries	60,38 €	63,80 €	81,81 €	77,94 €	88,90 €	93,21 €	95,54 €
Total	418,65 €	432,85 €	403,61 €	456,80 €	466,58 €	546,78 €	377,46 €

* Les coûts aidés à la tonne des déchets recyclables ont fortement diminué en 2021 du fait de l'augmentation des quantités collectées, d'une meilleure répartition des soutiens ainsi que de l'actualisation de la gestion comptable du service pour une analyse plus précise des coûts.

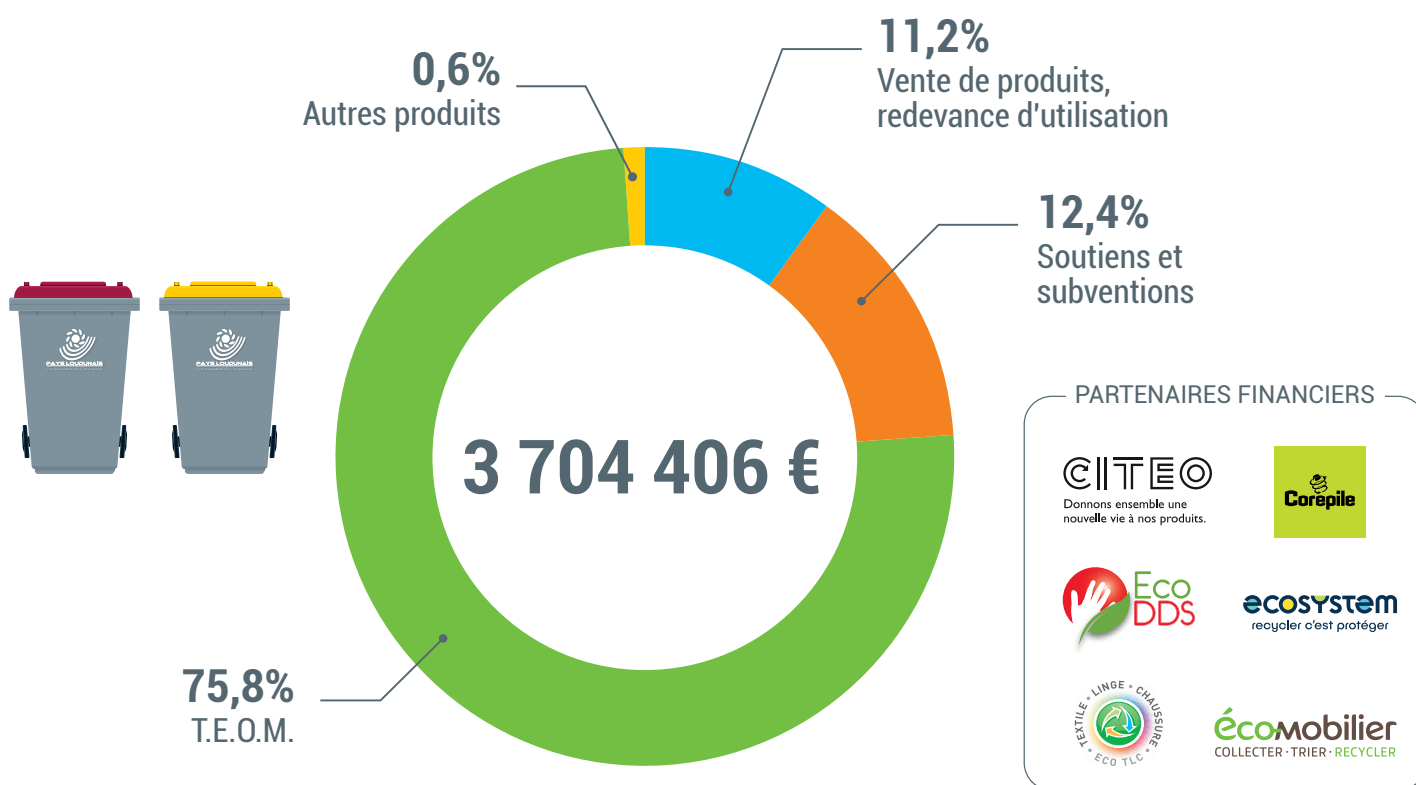
Le coût global du service est en baisse par rapport à 2020 suite à l'augmentation du prix de rachat des matières, ainsi que celle des tonnages collectés. Cela permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement qui ont augmenté, ainsi que de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.).

L'objectif pour la C.C.P.L. est de continuer cette maîtrise en mettant en place des actions de prévention des déchets et d'optimisation du service (Tarification Incitative, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés...).

LES RECETTES

Elles sont de 3 704 406 €, en légère hausse par rapport à 2020. Les recettes sont réparties comme suit :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2020



Évolution des recettes depuis 6 ans

En € TTC	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	3 270 820 €	3 253 536 €	3 346 204 €	3 083 585 €	3 326 387 €	3 280 412 €	3 704 406 €

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20220705-CC_2022_07_143-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022